

PERMIS DE DIVISER

Demande d'autorisation préalable de travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant

Art. L 126-16 à L 126-22 du Code de la Construction et de l'Habitation

Art. R 423-70-1 et R 425-15-2 du Code de l'Urbanisme

Arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant
viser la délib d'instauration

Récépissé de dépôt

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt de la demande :

..... / /

Numéro d'enregistrement :

APD 091 363 [] [] [] [] [] [] [] []

Identité et adresse du demandeur :

Demande ayant fait l'objet d'une demande au titre des autorisations d'urbanisme (AU) : déclaration préalable de travaux, permis de construire, ...

☐ OUI

☐ NON

Numéro d'enregistrement de l'AU :

Cachet de la mairie, date :

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de diviser conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant.

La commune dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de dépôt de la demande complète pour délivrer l'autorisation ou la refuser.

Le défaut de réponse dans le délai de 15 jours vaut autorisation tacite.

Toutefois, **dans le délai de 15 jours** qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous demander certaines informations ou pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier.

Dans ce cas, le délai de 15 jours dont dispose la Commune pour prendre sa décision ne court qu'à compter de la réception du dossier **complet**.

Les travaux ne peuvent débuter qu'après l'obtention d'une autorisation expresse ou tacite.

Si vous avez déposé une autorisation d'urbanisme, le permis de construire ou déclaration préalable tient lieu de la décision du permis de diviser, le délai d'instruction de l'autorisation d'urbanisme fait foi (article R.425-2 du code de l'urbanisme)

Délais et voies de recours : A défaut de réponse de l'administration dans un délai de 15 jours à compter du dépôt de la demande, la décision de l'administration est réputée favorable. La décision qu'elle soit tacite ou expresse peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de la date à laquelle la décision est réputée favorable, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles.

Le dossier complet doit être déposé en trois exemplaires (quatre pour un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques) à la mairie, 5 rue Alfred Dubois – 91460 MARCOUSSIS ou envoyé par mail à urbanisme@marcoussis.fr

Le dossier complet de demande doit contenir : pièces jointes au dossier, à cocher :

☐ Le présent formulaire de demande de permis de diviser daté et signé indiquant :

- Identité du demandeur, adresse, n° SIRET ou date de naissance ;
- Identité du ou des propriétaires s'il ne s'agit pas du demandeur ;
- Localisation et désignation de l'immeuble ou du logement existant ;
- La nature et la consistance des travaux pour lesquels l'autorisation est demandée ;
- La surface de plancher des futurs logements, la hauteur sous plafond et le volume habitable, la surface des baies ;
- Attestation sur l'honneur de l'exactitude des renseignements contenus dans la présente demande d'autorisation

☐ Un plan coté en 3 dimensions (longueur, largeur et hauteur) faisant apparaître la situation avant et après travaux

☐ Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP) mentionné à l'article R. 1334-12 du code de la santé publique si le bien immobilier a été bâti avant 1949.

☐ Une copie d'un état mentionnant l'absence ou, le cas échéant, la présence de matériaux ou produits de la construction contenant de l'amiante (Diagnostic Technique Amiante) mentionné à l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. Si le bien immobilier a été bâti avant 1997.

Votre demande fait également l'objet d'une déclaration préalable ou d'une demande de permis de construire (modification de façades, extension de surfaces, surélévation de la toiture, etc.)

Oui ☐

Non ☐

I. IDENTITÉ DU DEMANDEUR

➤ Vous êtes le propriétaire du logement : ☐ Oui ☐ Non

➤ Vous êtes un mandataire du propriétaire : ☐ Oui ☐ Non

Si oui :

À quel titre : -----

Activité exercée : -----

N° et lieu de délivrance de la carte professionnelle, le cas échéant : -----

➤ Vous êtes un particulier : ☐ Oui ☐ Non

Si oui :

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom : -----

Prénom(s) : -----

Date de naissance : / /

➤ Vous êtes une personne morale : ☐ Oui ☐ Non

Si oui :

Dénomination ou raison sociale : -----

N° SIRET :

Forme juridique, type de société (SA, SCI, ...) : -----

Représentant de la personne morale :

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom : -----

Prénom(s) : -----

II. COORDONNÉES DU DEMANDEUR

➤ Si vous êtes un particulier ou une personne morale :

Numéro de la voie : -----

Voie : -----

Lieu-dit : -----

BP : -----

Code postal :

Localité : -----

N° de téléphone :

Courriel : -----@-----

Courriel : -----@-----

III. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'IMMEUBLE

➤ **Localisation :**

Numéro de la voie : -----

Voie : -----

Lieu-dit : -----

BP : -----

Code postal : [][][][][][][][]

Localité : -----

➤ **Type d'habitat :** ☐ Maison individuelle ☐ Immeuble collectif

➤ **Régime juridique de l'immeuble :** ☐ Mono propriété ☐ Indivision ☐ Copropriété

➤ **Période de construction de l'immeuble :**

☐ avant 1949

☐ de 1949 à au 30 juin 1997

☐ après le 1er juillet 1997

➤ **Références cadastrales :** Section [][][] Numéro [][][][][]

➤ **Votre immeuble est-il concerné par un arrêté de police ?**

• Insalubrité : ☐ Oui ☐ Non

• Arrêté de péril : ☐ Oui ☐ Non

• Interdiction d'habiter : ☐ Oui ☐ Non

Précisez :

➤ **Votre immeuble est-il raccordé aux réseaux d'assainissement collectif ?**

☐ Oui ☐ Non

➤ **Est-ce que votre immeuble présente des éléments architecturaux classés ?**

☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

➤ **Quel est l'objet de votre demande de division ?**

☐ Création d'un ou de plusieurs logements pour mise en location future

Pour chaque logement créé :

☐ Bail unique

☐ Baux multiples

☐ Création d'une ou de plusieurs chambres supplémentaires pour mise en location individuelle

☐ Bail unique

☐ Baux multiples

☐ Autre :

IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'IMMEUBLE EXISTANT

➤ **Bâtiment :** Porte : Étage du logement :

➤ **Surface de plancher :** m²

➤ **Usage** mixte professionnel et d'habitation : ☐ Oui ☐ Non

➤ Si l'immeuble comporte un seul logement, précisez :

Type de logement (nombre de pièces principales) :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

➤ Places de stationnement

Nombre de places de stationnement au total :

➤ Si l'immeuble est déjà divisé en plusieurs logements, précisez :

Logement n°1 :

Surface de plancher : m²

Logement concerné par la division : ☐ Oui ☐ Non

Type de logement :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

Logement n°2 :

Surface de plancher : m²

Logement concerné par la division : ☐ Oui ☐ Non

Type de logement :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

Logement n°3 :

Surface de plancher : m²

Logement concerné par la division : ☐ Oui ☐ Non

Type de logement :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

Complétez si nécessaire :

.....

.....

.....

V. DESCRIPTION DES TRAVAUX

➤ **Création de surface :**

☐ Oui ☐ Non

Si oui : surface de plancher totale créée en m² : -----

➤ **Nombre de logements créés** à la suite de la division : -----

➤ **Surface de plancher** des futurs logements :

Logement 1 : -----m² ;

Logement 2 : -----m² ;

Logement 3 : -----m² ;

Logement 4 : -----m² ;

Logement 5 : -----m² ;

Logement 6 : -----m²

Complétez si nécessaire :

.....

.....

.....

Réfection de la toiture : ☐ Oui ☐ Non

Rénovation totale du logement : ☐ Oui ☐ Non

Autres : réalisation de travaux d'isolation, réalisation de travaux de plomberie, réalisation de travaux d'électricité,

.....

.....

VI. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ÉQUIPEMENTS AJOUTÉS APRÈS DIVISION

➤ Locaux accueillant les **ordures ménagères** :

☐ Oui ☐ Non

➤ **Parties communes** :

☐ Oui ☐ Non

Si oui :

Présence d'extincteurs dans les parties communes :

☐ Oui ☐ Non

Présence d'un détecteur de fumée dans les parties communes (interdite)¹ :

☐ Oui ☐ Non

➤ Présence d'un **détecteur de fumée** dans chaque logement créé :

☐ Oui ☐ Non

➤ Place de stationnement

☐ Oui ☐ Non

¹ Nota : les détecteurs doivent être installés à l'intérieur des logements ; en revanche « Il est interdit d'installer des détecteurs autonomes avertisseurs de fumée dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation. » (cf. Arrêté du 5 février 2013 relatif à l'application des articles R. 129-12 à R. 129-15 du code de la construction et de l'habitation – article 6)

Remplir une fiche par logement créé

Logement n°....

VII. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LOGEMENT CRÉÉ APRÈS LA DIVISION

➤ **Bâtiment :** **Porte :** **Étage du logement :**

➤ **Surface de plancher :** ----- m²

➤ **Type de logement** (nombre de pièces principales) :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

➤ **Hauteur sous plafond :** ----- m

➤ **Volume habitable :** -----m³

➤ **Ouverture donnant à l'air libre des pièces principales :** ☐ Oui ☐ Non

➤ **Surface des baies** des pièces principales donnant à l'air libre : -----

➤ **Eau potable :** ☐ Oui ☐ Non

➤ **Evacuation des eaux usées :** ☐ Oui ☐ Non

➤ **WC :** ☐ Oui ☐ Non

Si oui : ☐ dans le logement ☐ dans l'immeuble
☐ individuels ☐ collectifs

Équipement des WC : ☐ ventilation

Conduit de ventilation : ☐ Oui ☐ Non

➤ **Salle de bain :** ☐ Oui ☐ Non

Équipements : ☐ Baignoire ☐ Douche ☐ Lavabo ☐ Ventilation

➤ **Cuisine :** ☐ Oui ☐ Non

Équipements : ☐ Évier ☐ Appareil de cuisson ☐ Ventilation

Énergie :

➤ **Production d'eau chaude :** ☐ Oui ☐ Non

☐ Individuelle ☐ Collective

➤ Si oui :

☐ Gaz ☐ Fioul ☐ Electricité ☐ Autres, précisez -----

- **Chauffage :** ☐ Oui ☐ Non
 ☐ Individuel ☐ Collectif ☐ Chauffage d'appoint
- Si oui :
☐ Gaz ☐ Fioul ☐ Électricité ☐ Pétrole, bois ☐ Autre, précisez -----
- **Electricité – Ligne de terre :** ☐ Oui ☐ Non
- **Nombre de places de stationnement* :**

*Les places de stationnement doivent être représentées et cotées sur le plan masse.

VIII. ENGAGEMENT ET SIGNATURE

- ✓ J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.
- ✓ Je soussigné(e), ☐ Madame, ☐ Monsieur ----- auteur de la demande, atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la demande.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre des demandes d'autorisation préalable de travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant, la Direction du développement urbain, de l'aménagement et de l'agriculture met en œuvre un traitement dont la Ville de Marcoussis est responsable. Ce traitement a pour finalité la gestion des demandes de permis de diviser.

Base juridique : La Ville de Marcoussis est dans l'obligation de collecter les données personnelles présentes sur le formulaire afin de traiter la demande de la personne concernée.

Données collectées : La Ville collecte des informations sur

- Les demandeurs : nom, prénom, date de naissance, numéro d'enregistrement, profession, coordonnées (adresse, courriel, numéro de téléphone).
- Les mandataires : nom, prénom, coordonnées (postale, courriel, numéro de téléphone).
- Les représentants de personne morale : nom et prénom.

Destinataires : Les seules destinataires de ces données, dans les limites nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont la direction de l'urbanisme de la Ville de Marcoussis.

Hébergement et durée de conservation des données : Les données personnelles sont hébergées au sein de la Ville de Marcoussis dans des conditions permettant de garantir leur intégrité. Elles sont conservées durant 5 ans pour les permis accordés et 1 an après la décision pour les permis refusés.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD » UE 2016/679 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite Informatique et Libertés, toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données personnelles le concernant, et d'un droit à la limitation du traitement mis en œuvre.

Ces droits peuvent être exercés sur simple demande auprès du délégué à la protection des données (DPO) de la ville de Marcoussis, en justifiant de son identité à : dpo@marcoussis.fr

Par ailleurs, toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ses droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (C.N.I.L.).

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :